

Commune de SAINT-LOUBÈS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 24 MARS 2022
Procès-verbal**

Date de la convocation	17/03/2022	En exercice	29
Date d'affichage	17/03/2022	Présents	18

L'an deux-mille-vingt-deux, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Coupole, sous la présidence de Madame Emmanuelle FAVRE, Maire de la Commune.

PRÉSENTS	
FAVRE Emmanuelle	
BELMONTE Brigitte	MARROC Jean-Marc
BERTÉ Nicolas	PASQUET Isabelle
CHALARD Cédric	PLATRIEZ Alice
DIALLO Marie	RONCO Isabelle
DURAND Pierre	ROUX Sébastien
FERNANDES Martine	SEVAL Pierre
GUICHARD Sandrine	SPAGNOL François
LEFRANÇOIS Patrick	VALLEE Sandra
MARAVAL David	

Absent(e)s	Pouvoir donné à
BAGOLLE Céline	ROUX Sébastien
BOVA Marie	BELMONTE Brigitte
GIACOMINI Pierre	BELMONTE Brigitte
GRASSHOFF Claudia	FAVRE Emmanuelle
HERPIN Thierry	FAVRE Emmanuelle
JONIAUX Christophe	PASQUET Isabelle
KOUTCHOUK Harrag	BERTE Nicolas
KOLEBKA Yann	PLATRIEZ Alice
RAGOT Sophie	PLATRIEZ Alice
ROCHAUD Anne-Laure	RONCO Isabelle
VOLF François	DIALLO Marie

Secrétaire de séance	DIALLO Marie
Auxiliaires	DUCASSE Maxime, Directeur général des services
	FURLAN Florent, Directeur général adjoint

I- DÉLIBÉRATIONS

Fonctionnement de l'assemblée	
2022-18	Approbation du procès verbal de la séance du 11 février 2022
2022-19	Délégation du conseil municipal au maire d'ester en justice pour la défense de la commune suite à l'incendie du bâtiment communal des Restos du Cœur.

Marchés Publics	
2022-20	Délibération portant sur l'attribution du marché de travaux de transformation de l'ancien self de l'école Hector Ducamp en salle polyvalente (2022-MAPA11)

II- INFORMATIONS DIVERSES

Porter à connaissance des décisions municipales	
	Décisions prises par Mme la Maire au titre de ses délégations

Informations générales	
-------------------------------	--

III- QUESTIONS ORALES

Constatant que le quorum est atteint, Madame la Maire ouvre la séance à 18H35 (18 présents ; 11 procurations). Madame Marie DIALLO est nommée secrétaire de séance.

Madame la Maire expose la nécessité d'un petit conseil technique notamment pour attribuer le marché de transformation de l'ancien self de l'école Ducamp ainsi que le vote d'une délégation spécifique pour représenter la commune au tribunal judiciaire dans le cadre de l'incendie des Restos du Cœur.

I- DÉLIBÉRATIONS

2022-18	Approbation du procès verbal de la séance du 11 février 2022
----------------	---

Madame la Maire précise que le procès-verbal de la séance du 11 février 2022 a été adressé à chaque conseiller municipal avec la convocation. Le secrétaire de séance concerné était Mme Isabelle PASQUET.

Elle demande s'il y a des observations à transmettre au secrétaire de séance sur la rédaction du document.

François SPAGNOL demande de compléter les propos retranscrits en page 28 concernant la délibération portant sur l'instauration du complément indemnitaire annuel :

- il a été souligné le caractère assez fort de la dégressivité de la prime ;
- il a été posé la question de préciser si le choix d'instaurer le CIA avec ce critère relevait d'une obligation légale ou bien d'un choix délibéré de la part de la commune ;
- il a été remis en question la perte de 60 % de la prime par le franchissement du seuil de 4 à 5 jours d'absence ;
- Monsieur Pierre Durand avait souligné qu'on ne choisit pas d'être malade ;
- il a été témoigné l'étonnement que les représentants syndicaux aient voté à l'unanimité ce dispositif en comité technique.

Ayant entendu ces remarques à intégrer dans le procès-verbal, Madame la Maire le présente au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le code de général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal du 11 février 2022,

Considérant les remarques transmises au secrétaire de séance en ce qui concerne le contenu des interventions,

Après en avoir délibéré,

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 février 2022.

2022-19	Délégation temporaire du conseil municipal au maire d'ester en justice pour la défense de la commune suite à l'incendie du bâtiment communal des Restos du Coeur
----------------	---

Suite à l'incendie du 21 août 2021, ayant détruit en partie le local communal dévolu à l'association Les Resto du Cœur, une action devant la justice judiciaire est en cours contre les trois auteurs présumés des faits, dont deux sont mineurs.

Afin que la commune puisse agir en justice, il convient que le conseil municipal autorise madame la Maire à la représenter. En effet, les délégations permanentes du conseil à la maire votées en conseil municipal n'autorisent pas cette possibilité.

Des audiences sont notamment déjà prévues les 12 avril 2022 à 14h00 et 16 septembre 2022 à 09h30.

Madame la Maire précise qu'elle a souhaité ajouter un conseil municipal pour ne pas attendre le conseil du 8 avril, l'audience au tribunal ayant lieu le 12 avril le délai semblait trop court pour que la délibération soit exécutoire.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son articles L2122-22, relatif aux délégations du conseil municipal à la maire, notamment son point 16° relatif aux actions en justice.

Considérant l'intérêt pour la commune de pouvoir défendre ses intérêts dans cette affaire suite à l'incendie évoqué ci-avant, ayant en partie détruit un bâtiment communal,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE cette délégation temporaire accordée à Madame la maire pour défendre la commune de Saint-Loubès lors de la procédure judiciaire relative à l'incendie du local communal des Restos du Cœur.

CONFÈRE à Madame la Maire tous pouvoirs pour agir et à tous les stades de la procédure.

D2022-20	Attribution du marché de travaux de transformation de l'ancien restaurant scolaire de l'école élémentaire Hector Ducamp en salle polyvalente (2022MAPA11)
-----------------	--

Madame la Maire circonscrit la nécessité de créer une salle d'activité à Ducamp pour y mettre l'ALSH ; ainsi la rénovation énergétique de l'école Île Bleue pourra commencer en transférant les enfants dans une école provisoire sur le site de l'actuel centre de loisirs primaire ; de même, un nouveau lieu mutualisé pourra être disponible pour mieux gérer les conseils municipaux et les mariages pour ne pas bloquer l'usage de la Coupole.

Sur question de François SPAGNOL, Mme la Maire précise que l'usage de la salle sera pour les enfants de l'école Hector Ducamp, car dans les autres écoles des lieux spécifiques sont déjà dédiés. À terme, il est prévu de maintenir ce principe.

Pierre DURAND pense que faire une salle de mariage dans l'ancien self ne présente pas le caractère solennel nécessaire aux mariages. Il précise néanmoins que de nombreuses personnes regrettent que les mariages se déroulent actuellement à la Coupole, même si c'est incontournable depuis l'incendie de la mairie. La tenue des mariages dans la salle de Ducamp est-elle une solution provisoire ou définitive ?

Madame la Maire précise que c'est provisoire car dans le château du domaine de Modéry, en cours d'achat, il y a urait des salles disponibles. Il est possible d'imaginer une modularité de la salle polyvalente qui va être créée à Ducamp. Dans la mairie actuellement, la salle la plus grande ne permet d'accueillir que 12 personnes.

Madame la Maire précise que l'accueil à la Coupole est aussi une solution temporaire qui dure depuis 5 ans, l'accueil des mariages ou des conseils municipaux peut percuter les dates dévolues aux spectacles.

Il y a de nombreux travaux à faire, le marché est découpé en lots tels que présentés par Mme la Maire.

La commune a construit un nouveau restaurant scolaire à l'école élémentaire Hector Ducamp, inauguré en 2020.

L'ancien restaurant scolaire est donc désormais inutilisé. La commune de Saint-Loubès souhaite le rénover et l'agrandir pour le transformer en salle polyvalente permettant d'héberger l'accueil périscolaire ainsi que diverses réunions en dehors des heures d'utilisation par le service Animation Enfance.

Une procédure adaptée de marché public a été organisée, avec publicité au BOAMP le 12 février 2022 et date limite de remise des offres fixée le 7 mars à 12h00, au terme de laquelle les offres reçues pour les différents lots ont été analysées par les services municipaux.

L'attribution des lots proposée est la suivante.

N° lot	Désignation	Titulaires	Adresse	Prix (€ HT)
1	Maçonnerie	SOGEDDA	33450 Saint-Loubès	36 750,00 €
2	Charpente – Couverture	ANSELIN	33450 Saint-Loubès	17 073,20 €
3	Menuiseries extérieures	BASSAT	33230 Coutras	28 963,92 €
4	Plâtrerie - Isolation	EGE CONCEPT	33450 Montussan	47 500,00 €
5	Électricité	BEN ELEC	33240 Cubzac les Ponts	24 416,00 €
6	Plomb. – VMC – Chauff.	HEATER SOLUTION	33450 Saint-Loubès	24 754,00 €
7	Menuiseries intérieures	BASSAT	33230 Coutras	13 428,58 €
8	Cloisons mobiles	Infructueux → relance	-	0,00 €
9	Carrelage - Faïence	GREZIL	33820 Braud et St Louis	4 608,84 €
10	Revêt. de sol souple	POURADIER	33300 Bordeaux	10 657,22 €
11	Peinture	GREZIL	33820 Braud et St Louis	13 752,46 €
12	Équipement de cuisine	Infructueux → régie	-	0,00 €
TOTAL € HT				221 904,22 €
TVA €				44 380,84 €
TOTAL € TTC				266 285,06 €

Sandra VALLÉE souhaite avoir des informations sur les ressources humaines qu'il est envisagé de mettre en place pour lutter contre les faits de violence constatés récemment sur les temps méridiens à l'école Hector Ducamp.

Madame la Maire fait part aussi de son inquiétude concernant ces faits, il y a eu un évènement marquant ces dernières semaines. La municipalité s'oppose bien entendu à toute forme de violence quel qu'elle soit, le management comme les élus se sont mobilisés car plusieurs agents ont été blessés, frappés par des élèves. Un protocole de lutte contre les violences, élaboré en 2021, est appliqué depuis déjà plusieurs mois. Il est en cours d'amélioration, il y a eu des exclusions mais ce n'est pas une solution en soit. Il y a aussi un volet prévention et sensibilisation aux familles et aux enfants.

Concernant l'organisation du service durant la pause méridienne, l'école Toulet dispose de plusieurs espaces de cour possibles, alors que ce n'est pas le cas à Ducamp. Il s'agit de trouver des solutions via des locaux et des créneaux proposés par des associations pour que les enfants puissent faire du sport ou des activités. Une réunion s'est tenue l'après-midi même sur ce sujet.

L'accompagnement des familles est aussi nécessaire : une réflexion plus générale incluant la parentalité est en cours, qui porte notamment sur les mots et les gestes acceptables et inacceptables.

Le conseil municipal,

Vu le code de la commande publique, notamment son articles L2131-1 relatif à la procédure adaptée,

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Maire,

Après en avoir délibéré,

POUR	29
CONTRE	0
ABSTENTION	0

APPROUVE l'attribution des lots tels que proposée, et d'autoriser Madame la Maire à signer les pièces de marché correspondantes.

II- INFORMATIONS DIVERSES

Porter à connaissance des décisions municipales

- Décisions relatives aux marchés publics :

N° de procédure	Intitulé	Titulaire désigné	Prix (€ TTC)
2021MAPA32	Achat de corbeilles de tri pour le complexe sportif	Acropose (26000 VALENCE)	11 340,00 €
2022MAPA03	Transformation du centre de loisirs primaire en école provisoire - Maîtrise d'œuvre - Tranche ferme : DIAG, AVP, PRO - Tranche optionnelle 1 : ACT, VISA, DET, AOR - Tranche optionnelle 2 : OPC	Fabrique Atelier d'Architecture (33130 BÈGLES)	8 520,00 € 9 900,00 € 2 400,00 €
2022MAPA10	Installations de panneaux photovoltaïques sur divers bâtiments communaux – Étude structurelle des toitures	Orégon (33000 BORDEAUX)	10 320,00 €

Informations générales

1/ Manifestation « Handicap, Cap ou pas Cap, défie mon handicap » : mise en place par la commission accessibilité pour ce samedi 26 mars à la Coupole. Le pot de clôture de cet événement permettra aussi d'accueillir 4 familles ukrainiennes. Une collecte a été organisée et a rencontré beaucoup de succès. Tous les bénévoles seront remerciés à cette occasion.

2/ Carrefour de l'emploi et des employeurs : mardi 29 mars, de 9h30 à 12h00 à la Coupole.

3/ Carnaval du 2 avril au départ de la Coupole. Le soir même, la Coupole propose le spectacle de cirque « *PERCEPTIONS* ».

III- QUESTIONS ORALES

1/ Madame BELMONTE demande comment est géré l'accueil des familles ukrainiennes : Marie DIALLO fait état de la procédure mise en place entre les hébergeurs, la préfecture et une association « *France Horizon* ». Cela n'implique aucune décision budgétaire de la commune pour le moment. Il y a eu des actions avec des bénévoles et des associations par exemple des cours de français et des activités pour les enfants. La commune et le CCAS s'investissent pour leur intégration.

2/ Les élections présidentielles sont en cours d'organisation. Les agents montent les bureaux de vote, une réunion aura lieu le lendemain, vendredi 25 mars.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18H59.